

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

DCM20230922/006

DISPOSITIF FISAC - VALIDATION DES SUBVENTIONS  
AUX COMMERCANTS

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 06 octobre 2023.

Que la convocation a été faite le 15 septembre 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

- Mr PEQUIN Jean-Marc par Mr RAMASSAMY Laurent
- Mme SABABDY Josette par Mme GRONDIN Sabrina
- Mr SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël par Mr BEDIER Joé
- Mr SAID Moussa par Mr GOURAMA Jean-Pierre
- Mme PRAUD Elodie par Mme CEVAMY Primilla
- Mr SINAMA Sydney par Mr VIRAPOULLE Jean-Marie
- Mme RAMIN Odile par Mme LATCHOUMY Rosange

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SOUPRAMANIEN Stéphane

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20230922/006 -DISPOSITIF FISAC - VALIDATION DES SUBVENTIONS AUX COMMERCANTS.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **I. CONTEXTE**

La Commune de Saint-André bénéficie du programme d'Etat FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises.

La Commune a reçu un avis favorable à la prorogation des Fonds FISAC, jusqu'en Décembre 2023, pour la mise en œuvres des actions d'investissement réalisables pour la période suscitée.

Un règlement d'attribution a été mis en place par la Ville. 30 dossiers ont été réceptionnés par le Service Economique.

La Commission mise en place par la Ville le 24 Juillet 2023 a validé 24 dossiers.

6 dossiers ont été refusés au motif de la non-conformité par rapport au règlement d'attribution.

### **II. PROPOSITION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION FISAC : (VOIR TABLEAU CI-APRES)**

Il est rappelé que la SUBVENTION FISAC versée comprend 2 volets :

- **VOLET 1** : Rénovation et/ou modernisation des vitrines, de l'espace de ventes, de la façade avec un montant maximum d'aides de 6000 € par commerce ;
- **VOLET 2** : Aménagement l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec un montant maximum d'aides à hauteur de 10 000€ par commerce.

## MONTANTS DES SUBVENTIONS PAR COMMERCANTS

FISAC-MONTANTS DES SUBVENTIONS		
	CRITERES	
	Rénovation et/ou modernisation des vitrines, de l'espace de ventes, de la façade	Aménagement l'accessibilité des PMR
AMLA I-L-C AMLA MOHAMMAD SAID	5 849,62 €	9 677,11 €
AU PARADIS DES DAMES DARMSY LADHA ZAVARHOUSSEN	5 858,41 €	9 579,46 €
AU PARADIS DES ENFANTS-ABDOULALY AKILHOUSSEN	5 856,66 €	8 554,36 €
BANA CADEAUX BANA AHMED GORA	5 848,75 €	8 700,61 €
SNACK BAR DU STADE COTAYA	5 818,87 €	9 749,86 €
BUSINESS IMPORT CA ME PLAIT ABDOULHOUSSEN MOHAMED RAZA	5 855,78 €	10 000,00 €
CHIC ET BELLE VASRAM GINETTE	5 955,68 €	
EURO SHOES DJAFARALLY MOUSLIM	5 807,15 €	9 569,70 €
EURL FALAH-MARIEE DE REVE HOMMES PATEL FATIMAH	4 589,55 €	2 680,50 €
FRAICHEUR DE L'EST TURPIN DAMIEN	5 810,17 €	9 481,81 €
SARL KOM LA CASE NEHOUA SULLY	4 755,55 €	9 657,58 €
LADY MOD VASRAM GINETTE	6 000,00 €	8 895,18 €
SARL KOM LA CASE-LE FRANCISEA-NEHOUA SULLY	5 850,85 €	9 765,00 €
BALI-LE MIRAGE LOKHAT ISMAIL MAHMOUD	5 846,21 €	9 286,03 €
L.S AH-YAVE-AH YAVE ESTELLE	5 801,39 €	
MAISON ALI ISMAEL ALI ISMAEL	6 000,00 €	10 000 €
MALAIKA BOUTIQUE GAUVIN JOELLE	5 151,33 €	7 763,17 €
ZUHO JIANBIN PARIS ELYSEE	5 844,37 €	9 472,05 €
PLANET PHONE- ABDOULHOUSSEN	5 858,51 €	
SARAH BOUTIQUE ABDOULHOUSSEN NOURJAN	5 857,96 €	9 676,14 €
SEMELLE D'OR BY MANGROLIA MANGROLIA SULLIMAN	5 855,98 €	9 579,46 €
SEÑORITA ABDOULHOUSSEN SAIRA	5 852,04 €	9 863,33 €
SARL SOFAWA- MARIEE DE REVES-MOGALIA SOUMEYA	5 844,36 €	8 417,43 €
SARL WAFI-MARIES DE MOGALIA-PATEL		8 225,55 €
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>131 769,19 €</b>	<b>188 594,33 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>320 363,52 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Article 1 :**

- Valide les montants proposés ;

**Article 2 :**

- Effectue les virements afférents ;

**Article 3 :**

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le 10 OCT. 2023

  
Le Maire  
**Joé BEDIER**